

## **DELIBERATION N° 34**

### **Association Quartier & Co - attribution d'une subvention d'équipement**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 32*

#### **LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : M. Frédéric WEISZ**

L'association Quartier&Co créée en 2009 est un groupement de citoyens, portant un projet de reconversion de l'actuelle friche industrielle LEBON – VINCO, située route de Bonne Nouvelle à Dieppe.

Actuellement, propriété de la Ville de Dieppe, cette unité foncière constituée de deux parcelles pour une surface d'environ 33 500 m<sup>2</sup> a vocation à être réhabilitée pour y accueillir des projets d'habitat et d'activités dans ses espaces constructibles.

Afin d'étudier le potentiel de cette démarche volontaire, une étude de faisabilité a été confiée par l'association en 2014 à un groupement pluridisciplinaire composé de la *SEMAD*, du cabinet *Véraligne Architecture*, du paysagiste *Folius Ecopaysage*, de l'économiste de la construction *Auvray Dubaillay* et du bureau d'études *Bailly*.

Ce projet a été lauréat « *Eco Région Solidaire* » en 2013 et a reçu le soutien financier de la Région Haute Normandie (25 000 €). L'ADEME soutient également financièrement (4 200 €) et techniquement cette étude par la mise en place d'une « Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AEU). Le lancement d'une plate-forme participative sur internet a également permis de mobiliser le concours financier des sympathisants au projet.

Le coût total de cette étude de faisabilité s'élève à 37 716 €. Compte tenu du montant de cette étude, la Ville de Dieppe est sollicitée à hauteur de 6 000 €.

Il est ainsi proposé d'approuver les termes de la convention d'attribution d'une subvention à l'association Quartier&Co et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Vu :**

- L'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- l'intérêt général du projet de reconversion de cette friche industrielle présenté par l'association et le besoin de réaliser une étude de faisabilité sur ce site,  
- les avis des commissions n° 1 et n° 3 en date du 22 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération,**  
- **d'autoriser Monsieur le Maire de Dieppe à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant**

**Vote :**

- **32 voix "pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe "Unis pour Dieppe"**  
- **Abstention du groupe "Dieppe au Coeur"**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--